

attac Souffrance au travail, une affaire à suivre



L'an dernier, lors du premier ciné-débat sur « la souffrance au travail », nous n'avions épuisé ni les questions ni le débat ! Beaucoup nous ont demandé une suite, c'est ce que nous proposons.

Après le ciné-débat de janvier, ATTAC-Clamart organise une **soirée-débat** sur la souffrance au travail, le **vendredi 20 mars** 20h30 salle Jacky Vauclair.

Jean-Marie Kneib, docteur en mathématiques, **psychologue du travail**, commencera pas quelques questions fondamentales (qu'est-ce que le travail, qu'est-ce que le sujet au travail, qu'est-ce que la valeur du travail ?) puis il nous parlera de la question de la prévention des maladies psychiques liées au travail (dépressions, angoisses, ...) et reviendra sur le paradigme du stress qui tend à occulter ces questions fondamentales ; avec **Lucile Nachon**, **médecin du travail** dans un service inter-entreprise privé, nous parlerons d'exemples concrets de maladies psychiques et troubles musculosquelettiques rencontrés dans sa pratique (par exemple en superettes, centre d'appel téléphonique, ...)

Parler de souffrance au travail, c'est parler de souffrances qui viennent du travail et de son organisation. C'est là que se nichent les possibilités de dégradation ou d'amélioration de la santé.

Les nouvelles méthodes de management au service de la productivité prennent des allures de jeu de massacre. À cause des mauvaises conditions de travail on peut déplorer, chaque année :

- 760000 accidents du travail (dont 2 décès par jour),
- 200 tentatives de suicide (dont 47% occasionnant le décès, en 2005),
- 2 MILLIONS de salariés victimes de harcèlement ou de maltraitance !

COUT pour l'Etat et l'Entreprise : **70 milliards d'euros, soit 10% du budget de la SECU**, consacrés au traitement des maladies causées par le travail !

Cette soirée se référera principalement au travail de l'équipe de Christophe Dejours (psychanalyste) du CNAM.

Plus d'infos, des textes préparatoires, les archives sur ce thème sur : <http://attac92clamart.free.fr/autre>, rubrique « souffrance au travail ».

attac Souffrance au travail, une affaire à suivre



L'an dernier, lors du premier ciné-débat sur « la souffrance au travail », nous n'avions épuisé ni les questions ni le débat ! Beaucoup nous ont demandé une suite, c'est ce que nous proposons.

Après le ciné-débat de janvier, ATTAC-Clamart organise une **soirée-débat** sur la souffrance au travail, le **vendredi 20 mars** 20h30 salle Jacky Vauclair.

Jean-Marie Kneib, docteur en mathématiques, **psychologue du travail**, commencera pas quelques questions fondamentales (qu'est-ce que le travail, qu'est-ce que le sujet au travail, qu'est-ce que la valeur du travail ?) puis il nous parlera de la question de la prévention des maladies psychiques liées au travail (dépressions, angoisses, ...) et reviendra sur le paradigme du stress qui tend à occulter ces questions fondamentales ; avec **Lucile Nachon**, **médecin du travail** dans un service inter-entreprise privé, nous parlerons d'exemples concrets de maladies psychiques et troubles musculosquelettiques rencontrés dans sa pratique (par exemple en superettes, centre d'appel téléphonique, ...)

Parler de souffrance au travail, c'est parler de souffrances qui viennent du travail et de son organisation. C'est là que se nichent les possibilités de dégradation ou d'accroissement de la santé.

Les nouvelles méthodes de management au service de la productivité prennent des allures de jeu de massacre. À cause des mauvaises conditions de travail on peut déplorer, chaque année :

- 760000 accidents du travail (dont 2 décès par jour),
- 200 tentatives de suicide (dont 47% occasionnant le décès, en 2005),
- 2 MILLIONS de salariés victimes de harcèlement ou de maltraitance !

COUT pour l'Etat et l'Entreprise : **70 milliards d'euros, soit 10% du budget de la SECU**, consacrés au traitement des maladies causées par le travail !

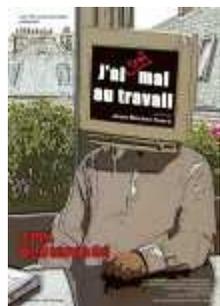
Cette soirée se référera principalement au travail de l'équipe de Christophe Dejours (psychanalyste) du CNAM.

Plus d'infos, des textes préparatoires, les archives sur ce thème sur : <http://attac92clamart.free.fr/autre>, rubrique « souffrance au travail ».

Les dégâts de la notion de « stress » au travail

Qualifier de « stress » tous ces ressentis, c'est appauvrir le langage et entraver la reconnaissance du travail réel. Entré dans le langage courant, imposé par une directive européenne, la notion de « stress » écrase ce qui fait de nous des humains : notre subjectivité.

Elle sous-tend que la réalité de la souffrance au travail n'est pas prouvée et accrédite l'idée qu'au fond, il y aurait des individus plus ou moins fragiles (être harcelé ne serait pas signifiant en soi). C'est comme si l'on voulait jeter un doute sur les nuisances de l'amiante en essayant de parler des cigarettes.



Beaucoup de signes parlent des souffrances du travail : absence de discussions de travail, perte de sens du travail, plaintes, violences, absentéisme, etc. S'il est vrai qu'adapter l'Homme au travail, promouvoir une hygiène alimentaire, créer des numéros téléphoniques d'écoute sont des mesures cohérentes avec la définition du « stress », nous savons que leur efficacité est douteuse.

Elles relèvent de la psychologisation, et non de la prévention des risques. Risques dont les plus importants sont l'isolement des travailleurs, la perte du sens du travail ainsi que le déni de la dimension subjective du travail.

Le coût pour la collectivité

L'allégeance à un mode de fonctionnement capitaliste conduit à la déshumanisation, et coûte cher ! Ne vaudrait-il pas mieux faire obstacle à ces violences en redonnant du sens et de la dignité au travail, grâce à des rythmes humains, des effectifs suffisants et un environnement supportable ?

L'argent "économisé" serait alors réinvesti de façon positive (création d'emplois, amélioration du confort, de la sécurité, des relations). Le salarié doit-il être transformé en bête économique, en marchandise professionnelle ? Doit-il se renier, voire se détruire, pour intérioriser les nouvelles normes de gestion des personnels, souvent scélérates ?

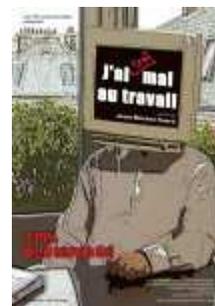
Discutons ensemble, partageons nos témoignages et donnons-nous les moyens d'agir !



Les dégâts de la notion de « stress » au travail

Qualifier de « stress » tous ces ressentis, c'est appauvrir le langage et entraver la reconnaissance du travail réel. Entré dans le langage courant, imposé par une directive européenne, la notion de « stress » écrase ce qui fait de nous des humains : notre subjectivité.

Elle sous-tend que la réalité de la souffrance au travail n'est pas prouvée et accrédite l'idée qu'au fond, il y aurait des individus plus ou moins fragiles (être harcelé ne serait pas signifiant en soi). C'est comme si l'on voulait jeter un doute sur les nuisances de l'amiante en essayant de parler des cigarettes.



Beaucoup de signes parlent des souffrances du travail : absence de discussions de travail, perte de sens du travail, plaintes, violences, absentéisme, etc. S'il est vrai qu'adapter l'Homme au travail, promouvoir une hygiène alimentaire, créer des numéros téléphoniques d'écoute sont des mesures cohérentes avec la définition du « stress », nous savons que leur efficacité est douteuse.

Elles relèvent de la psychologisation, et non de la prévention des risques. Risques dont les plus importants sont l'isolement des travailleurs, la perte du sens du travail ainsi que le déni de la dimension subjective du travail.

Le coût pour la collectivité

L'allégeance à un mode de fonctionnement capitaliste conduit à la déshumanisation, et coûte cher ! Ne vaudrait-il pas mieux faire obstacle à ces violences en redonnant du sens et de la dignité au travail, grâce à des rythmes humains, des effectifs suffisants et un environnement supportable ?

L'argent "économisé" serait alors réinvesti de façon positive (création d'emplois, amélioration du confort, de la sécurité, des relations). Le salarié doit-il être transformé en bête économique, en marchandise professionnelle ? Doit-il se renier, voire se détruire, pour intérioriser les nouvelles normes de gestion des personnels, souvent scélérates ?

Discutons ensemble, partageons nos témoignages et donnons-nous les moyens d'agir !

